

autres ?

paraître et

aux dépenses ex-  
Ordre (y compris  
ats) n'est donc  
!

IOA était que  
imposerait cette  
assurance à tous  
concernés par les  
le domaine de la  
Cette attente était  
basée sur le fait  
e Bolkenstein pré-  
ne cette obliga-  
obby important,  
prouvée prévoit  
le 23 que cette  
end uniquement  
s nationales.

Maître naïf de la  
ance ordinale.  
déjà tellement de  
c nos propres rè-  
posons pas aux

er la Belgique fédérale mais aussi pour le renou-  
des Architectes. La coïncidence est fortuite mais  
s enjeux politiques et de pouvoir ont quelque peu  
sionnelles qui doivent être celles d'une instance

nement de la société et en fixe les règles mais  
er des propositions qui définissent le cadre dans  
inition de la mission de l'architecte. Voilà la tâche

mandats existants, sans élections, n'ait pas été  
représentants puisqu'ils ont supprimé l'article qui  
a Loi Programme.

oitie des conseils de l'Ordre auront donc bien lieu

disposés à s'engager dans un Ordre en difficulté  
pre réforme. Il est nécessaire que des architectes  
profession, se présentent comme candidats pour  
architecte en accord avec les autorités.

connaissiez des confrères disposés à assumer  
e. Nous leur donnerons la parole pour qu'ils puis-  
le cette manière qu'il y aura de vraies élections  
cédentes où, souvent, le nombre de candidats  
pourvoir.

Ne serait-il pas plus efficace  
d'utiliser notre énergie pour  
profiter de cette obligation et  
trouver des alliances pour que  
le législateur définisse claire-  
ment les responsabilités et les  
missions de tout un chacun  
qui preste des services dans la  
construction ? La responsabilité  
des architectes belges est en  
général beaucoup plus lourde  
que celle de ses confrères euro-  
péens à cause d'une définition  
trop large de la mission de  
contrôle et des obligations mo-  
rales imposées à ceux qui exer-  
cent une profession libérale.

C'est l'occasion de clarifier et  
d'éliminer les imprécisions du  
Code Civil et de renverser une  
jurisprudence inéquitable suite  
aux interprétations catastro-  
phiques de certains « experts »  
omnipotents.

Ce qui est étrange dans toute  
cette situation, c'est que celui  
qui prend l'initiative et donc le  
risque, le Maître de l'Ouvrage,  
n'a aucune obligation d'assu-  
rance. N'est-ce pas là qu'il fau-  
drait agir ?

CONSEIL DES ARCHITECTES D'EUROPE:

## Une Assemblée Générale ouverte au monde



Parmi les différents points abordés  
lors de la dernière Assemblée Générale  
de fin d'année, on peut épingler:

- l'annonce de l'adoption de la Directive européenne SIM (pour Single Internal Market, (appelée plus communément Directive Bolkenstein): cette Directive aura fait couler beaucoup d'encre et aura mobilisé une grande quantité d'énergie au sein du CAE afin de défendre l'intérêt des architectes et de l'architecture en regard de la vision très libérale qui la sous-tend,
- le rejet du projet de label européen en matière de formation continuée des architectes (CPD) proposé par le groupe de travail ad-hoc. Les Anglais sont notamment opposés à ce label parce qu'il ne mentionne pas l'obligation de maintien des connaissances acquises lors de la formation initiale (qui représente la moitié de la CPD en Grande-Bretagne),
- la constitution d'une base de données d'experts du CAE en liaison avec l'UIA (Union Internationale des Architectes),
- l'admission de deux nouveaux membres : la Chamber of Architects of Bulgaria et l'Arkitekbedriftene I Norge
- l'acceptation de l'intéressant rapport de synthèse final « ACE electronic guide for Procurement of Architectural Services »,
- le démarrage du groupe de travail « Cost Information System » chargé de plancher sur un état des lieux des pratiques en matière de calcul des honoraires dans les différents pays d'Europe et de dégager les systèmes alternatifs non condamnables (systèmes de calculs des coûts différents des barèmes, mercu-riales, etc.), tout cela afin d'aider les architectes et de fournir un argumentaire politique par rapport à la Commission européenne, le confrère P.Vermeren y représente la FAB,
- le lancement d'un nouveau groupe de travail consacré à l'accès professionnel, c'est-à-dire aux modalités d'accès ultérieures (et complémentaires) à la formation académique, présidé par le belge

Les autres points habituels ont égale-  
ment été examinés : état des lieux  
des différents groupes de travail (ur-  
banisme, enseignement, recherche,  
concours, etc.) et des différentes ini-  
tiatives (contact et tractations avec  
l'UIA, avec l'AIA américain, avec le  
Canada, le Mexique ou la Chine,  
etc.), budget et finances, etc.

Pourtant, cette AG n'a pas été pa-  
reille à toutes les autres:

- d'abord, parce que la session  
de vendredi s'est achevée par le  
discours du Président de l'UIA,  
le Mauricien Gaëtan SIEW, qui  
a tenu un plaidoyer pour la colla-  
boration entre les architectes des  
pays riches et des pays pauvres  
(il a notamment souligné que les  
pays actuellement les plus actifs  
en Afrique, dans le domaine de  
l'architecture, sont la Chine, la  
Malaisie, le Brésil et l'Iran),
- ensuite parce que les architectes  
belges ont enfin reçu dignement  
et amicalement les délégués des  
différentes délégations (cela ne  
s'était jamais fait alors que de  
nombreuses AG du CAE se sont  
déjà réunies à Bruxelles) : grâce  
à l'UPA qui a réalisé et offert à  
tous les participants la carte «  
A Selection of Architecture in  
Brussels », et grâce au CNOA  
qui a invité les participants à une  
visite des souterrains de la Place  
Royale puis à un walking dinner  
au Palais des Beaux-Arts,
- et enfin, par le fait que la matinée  
du samedi a été consacrée à la  
présentation de différentes ini-  
tiatives des architectes vers la so-  
ciété : les Maisons de l'Architec-  
ture française et les associations  
humanitaires créées et gérées  
par les architectes de différents  
pays d'Europe.

Au total, cette AG du Conseil des  
Architectes d'Europe s'est révélée  
particulièrement instructive et enri-  
chissante et mérite un large écho.

Ceux qui désirent s'informer, peuvent  
s'abonner gratuitement à l'Info men-  
suel du C.A.E. à l'adresse:

<http://www.ace-cae.org/Public/>  
f:PublicNetwork\_FR.html